

<http://cap-petite-enfance.fr>

DEVENIR AIDE SOIGNANTE après un CAP PETITE ENFANCE.

ATTENTION ! l'arrêté du 22 octobre 2005 a été modifié par un arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant en date du 08 février 2007.

Les modifications apportées par cet arrêté concernent l'accès à la formation initiale, notamment, autour de la composition du jury d'admissibilité, l'accueil des stagiaires, la création de listes de classement principales et complémentaires, l'organisation de la formation en 8 modules. **Cet arrêté introduit également certaines dispenses d'unités de formation (mais avec stages hospitaliers obligatoires), pour les personnes titulaires : du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du diplôme d'ambulancier, du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles.** <http://www.cap-petite-enfance.fr/>

Pour devenir aide-soignant, il existe une sélection d'entrée en formation qui est organisée par une école agréée par le Ministère de la santé.

Les épreuves de sélection s'effectuent donc par :

- Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité, d'une durée de deux heures, notée sur 20, portant sur le programme de biologie humaine, nutrition et alimentation du Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales, permettant d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion et sa capacité à s'exprimer par écrit.
- Une épreuve orale d'admission, notée sur 20, consistant en un entretien de quinze minutes avec le jury, précédé de dix minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.

A ce sujet, voici le témoignage d'une directrice d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers de la région parisienne :

"Je sélectionne les futurs élèves lors de l'entretien, mais ce n'est pas en 20 minutes que je peux vraiment cerner une personnalité. Je fais des erreurs parfois car je peux laisser passer des candidats qui pourraient faire de bons aides-soignants et vice versa. <http://www.cap-petite-enfance.fr/>

Les aides-soignants ont d'abord une question écrite dans le domaine sanitaire et social à préparer. Puis à l'oral, je teste leur curiosité par rapport à ce domaine et par rapport au monde dans lequel ils vivent. Je teste également leur bon sens, leur possibilité de s'exprimer de façon relativement structurée sans que cela "parte dans tous les sens". A l'oral, j'attends que le candidat prenne position mais aussi qu'il ait une ouverture pour entendre d'autres points de vue. J'essaie de cerner la vision du candidat au sujet de sa future profession et de la formation qu'il va vivre.

A un niveau plus subjectif, je mesure ce qui est du domaine de la disponibilité car c'est une profession avec des horaires difficiles, sans compter le travail du week-end

et les jours fériés. Je m'attache, en tout cas, à faire passer l'information pendant la sélection. Je ne veux pas entendre ensuite parler des difficultés du stage à 7h00 du matin à cause des enfants. Je fais attention aussi à la disponibilité du candidat pour le travail en équipe. J'essaie de détecter les personnalités trop individualistes ou trop fermées pour qu'il n'y ait pas de conflits dans l'équipe. En résumé, je recherche les qualités de disponibilité, d'ouverture d'esprit, de goût pour le travail avec les autres, pour la communication et la relation humaine. J'apprécie également d'autres qualités inhérentes à la profession comme le goût de l'ordre, de la méthode et de l'hygiène. "

<http://cap-petite-enfance.fr>